

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
**Présents**

Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;  
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Colette Njomgang, Jean Laurent, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;  
 Eliane Paulissen, Françoise Bertieaux, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Rachid Madrane, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Imad Benarafa, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Sandra Jen, Viviane Scholliers, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;  
 Christian Debaty, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Rik Baeten, *Échevin(e)* ;  
 Damien Gérard, Farida Tatou, *Conseillers communaux*.

**Séance du 02.03.15**


---

**#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2015 - Renouvellement#**


---

Séance publique

**Finances**

Le Conseil Communal,

Vu sa délibération du 16 décembre 2013 arrêtant à 2966 le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier à percevoir au profit de la commune d'Etterbeek pour l'exercice 2014 ;

Vu l'article 252 de la nouvelle loi communale imposant l'équilibre budgétaire aux communes ;

Vu l'article 464 du Code des Impôts sur les revenus autorisant les provinces, les agglomérations et les communes à lever des centimes additionnels au précompte immobilier ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 concernant les institutions bruxelloises ;

Vu la circulaire du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1996 relative à l'ordonnance du 22 décembre 1995 modifiant certaines taxes régionales ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

**ARRETE:**

Article 1 : Il sera perçu pour l'exercice 2015 au profit de la Commune d'Etterbeek 2966 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Les centimes additionnels pré-indiqués seront recouverts par les soins de l'administration des contributions directes de l'Etat.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 26 votes positifs, 6 abstentions.

*Abstention : André du Bus, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Viviane Scholliers.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
Christian Debaty

Le Bourgmestre-Président,  
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME  
Etterbeek, le 04 mars 2015

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,

Christian Debaty

Frank Van Bockstal